

ÉGYPTE

DÉCLARATION DE MME SAHAR NASR, GOUVERNEURE REPRÉSENTANT L'ÉGYPTE

Permettez-moi de commencer par exprimer, au nom du gouvernement égyptien, ma gratitude à la BERD pour son généreux accueil et son hospitalité. La Banque est un partenaire essentiel du développement de l'Égypte, grâce au soutien permanent et précieux qu'elle nous apporte dans le cadre d'un partenariat fécond et stratégique entamé en 1991. L'Égypte est devenue en 2018 le plus important pays d'opérations de la BERD, avec un portefeuille équilibré et performant, dans lequel la part du secteur privé et des participations a augmenté pour atteindre près de 60 % du total des investissements. Les projets bénéficiant du soutien de la BERD se répartissent de manière égale entre les infrastructures, l'énergie et les institutions de financement, avec une attention particulière accordée aux PME, aux femmes entrepreneures, à l'efficacité énergétique et aux lignes de crédit, segments dans lesquels la Banque a investi un total de quelque 4,8 milliards d'euros.

L'Égypte exerce la présidence de l'Union africaine en 2019 et c'est pour nous l'occasion de réitérer la priorité que nous accordons au développement du partenariat fort qui nous unit à certains pays africains, avec la volonté de libérer l'immense potentiel dont est doté le continent. Cela ne pourra se faire que par une augmentation des investissements dans des infrastructures durables, dans la connectivité et dans l'accélération de la transformation numérique. En outre, les entreprises du secteur privé égyptien considèrent plusieurs marchés africains – dont certains pays clients de la BERD – comme prioritaires dans le cadre de leurs stratégies d'expansion internationale. L'Égypte soutient la BERD dans la poursuite des travaux préparatoires en vue de l'élaboration du Cadre stratégique et capitalistique 2021-25, pour qu'une décision puisse être prise par le Conseil des gouverneurs d'ici l'Assemblée annuelle de 2020. Le CSC devrait mettre notamment l'accent sur la promotion, via les projets de la Banque, de villes durables et intelligentes, le développement des compétences, et l'utilisation et le déploiement de nouvelles technologies. Il devrait également prévoir la poursuite de l'élargissement et du renforcement des pays d'opérations de la BERD, dans la région SEMED comme sur le continent africain. Présidente de l'Union africaine en 2019, l'Égypte est devenue la porte d'entrée de la BERD vers l'Afrique. À cet égard, il existe un vaste potentiel d'investissement aussi bien dans la région SEMED que dans le développement des pays africains, pour édifier des infrastructures solides, propices à la croissance économique, aux créations d'emplois et à l'amélioration du commerce régional, tout en minimisant les migrations illégales. L'Afrique peut profiter des compétences de la BERD dans des domaines relatifs aux projets d'infrastructures, aux énergies renouvelables et à la mise en place de chaînes de valeur favorisant les activités de production et d'exportation. La Banque peut également permettre un meilleur accès des PME au financement.

Les projets de la BERD, tels que le port de Damiette ou le port sec du 6 Octobre, sont la preuve concrète que les partenariats public-privé fonctionnent. L'Égypte accompagne la Banque et le secteur privé dans ces exemples de collaboration fructueuse.

D'autres projets dans les secteurs des chemins de fer et des transports urbains progressent actuellement. Grâce à l'aide de la Banque, nous avons pu introduire les meilleures pratiques mondiales dans ce secteur vital. Par ailleurs, Alexandrie, deuxième ville d'Égypte, a intégré le Programme pour des villes vertes de la BERD et nous travaillons en collaboration avec la

Banque à l'élaboration d'une stratégie globale de transports respectueux de l'environnement dans cette agglomération.

L'Égypte s'efforce, avec un certain succès, de retrouver sa place sur la carte mondiale des investissements. Plusieurs mesures importantes ont d'ores et déjà été prises dans cette perspective. Elles ont un effet bénéfique, en particulier pour le climat de l'investissement dans le pays, et plus généralement sur les indicateurs économiques, qui enregistrent une nette amélioration. Parmi les données les plus remarquables :

- Le taux de croissance de l'Égypte était de 4,2 % pour l'exercice 2016-17, de 5,3 % pour l'exercice 2017-18, et de nouveau de 5,3 % au premier semestre de l'exercice 2017-18, l'objectif étant d'atteindre environ 6 % en fin d'exercice 2018-19 et 12 % d'ici 2030.
- Les IDE ont représenté 7,7 milliards de dollars des États-Unis pour l'exercice 2017-18, et 2,8 milliards de dollars au premier semestre de l'exercice 2018-19, avec pour ambition de parvenir à 30 milliards de dollars à l'horizon 2030.
- Les réserves internationales nettes atteignaient 44,1 milliards de dollars des États-Unis à la fin du mois de mars 2019.
- Le taux d'inflation sur douze mois était de 14,4 % fin février 2019.
- Le chômage se situait à 11,8 % en 2017, contre 12,5% en 2016, et seulement 10 % au troisième trimestre 2018.
- L'Égypte a gagné huit places dans le classement du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale. Elle se situe désormais au 120^e rang, sur 190 classés. Elle est 94^e, sur 140, à l'aune de l'Indice de compétitivité mondiale 2018-19.

Par ailleurs, un programme de réforme de la législation et de la réglementation de grande ampleur a été mis en œuvre, en complément de la réforme économique en cours en Égypte. Un certain nombre de lois ont ainsi été modifiées, d'autres adoptées, comme la nouvelle Loi sur les investissements, la Loi sur l'insolvabilité et la restructuration de la dette, la Loi sur les entreprises individuelles en partenariat, la Loi sur le Registre du commerce, la Loi sur les entreprises commerciales, la Loi sur l'enregistrement des biens immobiliers et la Loi sur les marchés de capitaux. Parallèlement, le gouvernement égyptien considère le secteur privé comme le moteur essentiel de la croissance économique, source première des investissements et des applications technologiques qui devraient jouer un rôle crucial dans le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale.

Partant du principe directeur que la croissance suscitée par le secteur privé constitue la pierre angulaire des créations d'emplois, nous nous efforçons d'améliorer l'environnement réglementaire et commercial, afin de faire disparaître les écarts en matière d'opportunités et d'encourager la participation dudit secteur privé à l'économie. Une action concertée est en cours afin d'éliminer les contraintes qui pèsent sur l'épanouissement de l'initiative privée et de dynamiser les investissements des sociétés de toutes tailles, aussi bien étrangères qu'égyptiennes. Cette action se traduit d'ores et déjà par des résultats concrets sur le terrain et nous recevons des signaux positifs des quatre coins du monde. Cette évolution est manifeste, au vu de l'amélioration des tendances macroéconomiques de l'Égypte et de l'augmentation des investissements directs étrangers, signe d'une meilleure confiance des investisseurs.

Le gouvernement est déterminé à continuer d'aller résolument de l'avant, pour maintenir l'élan vigoureux acquis et stimuler l'efficacité, le dynamisme et une prospérité généralement partagée.

Enfin, au nom de la République arabe d'Égypte, je tiens à exprimer mes profonds remerciements à M. Suma Chakrabarti, Président de la BERD, et à l'excellente équipe en charge de l'Égypte à la BERD pour leur dévouement et leur engagement, ainsi que pour leur mobilisation en faveur du développement de l'Égypte et de l'amélioration du quotidien des Égyptiens.